

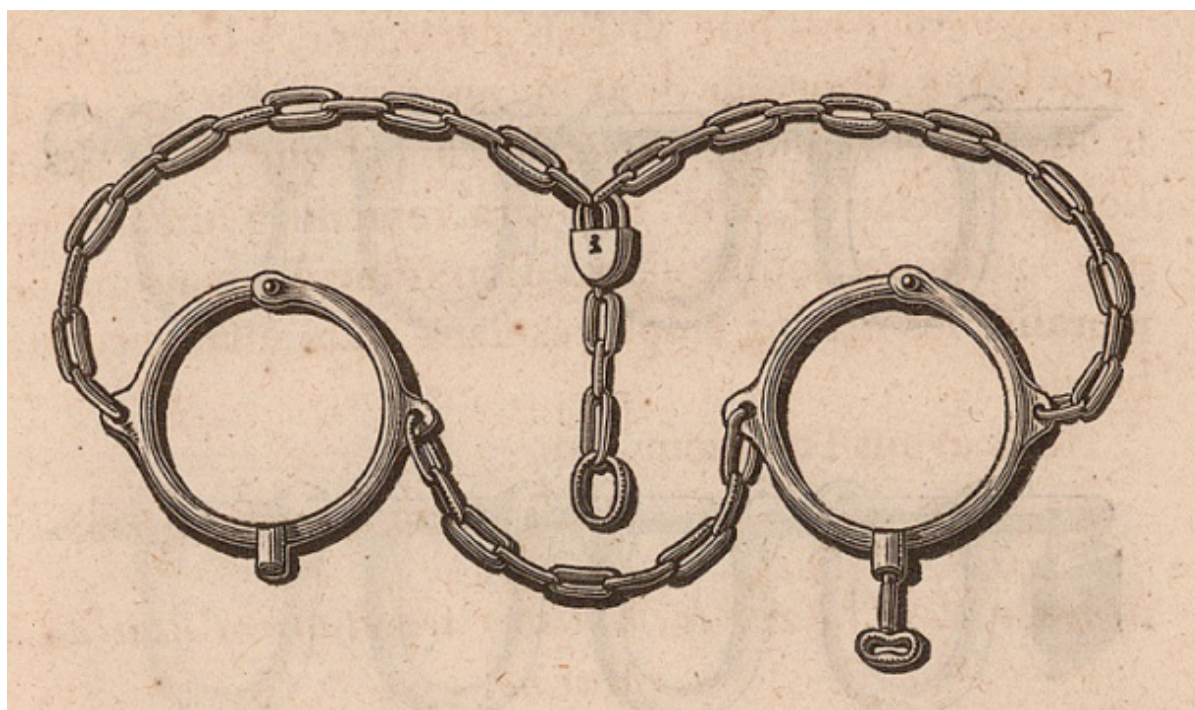
Cinquième journée d'étude *DAMOCLES*

11-12 novembre 2016  
Université de Genève

# LE TEMPS DES ABOLITIONS

Mort pénale, esclavage et autres combats (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

Université de Genève — Bâtiment central (rue de Candolle) Salle : B 101



Organisation : Olivier Grenouilleau, Michel Porret



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES  
Département d'histoire générale

Equipe DAMOCLES. Université Paris-IV Sorbonne, Centre Roland Mousnier

E4NE  
ÉCRIRE UNE HISTOIRE NOUVELLE DE L'EUROPE

## Rappel

La peine de mort est à la vie ce que l'esclavage est à la liberté des individus. Ces deux dispositifs de capture des corps ont connu dans l'histoire leurs partisans et leurs adversaires. Cette journée d'étude vise à croiser les cultures abolitionnistes qui mettent hors jeu la mort pénale et l'esclavage au nom de principes humanistes, religieux, utilitaires, sociaux et politiques. En questionnant les grammaires sociale et intellectuelle des protagonistes de l'abolition et de leurs adversaires, on pourra reconstruire et penser les enjeux croisés de ces abolitionnismes, comprendre leurs régimes d'historicité à travers les sources, les normes, les institutions, les pratiques et les discours, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Depuis l'Antiquité, quatre techniques punitives du corps en justice cadrent pénalement les sociétés occidentales : exil, amende, mort et enfermement. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la mort pénale est le pivot dissuasif et expiatoire de la justice patibulaire contre la vengeance privée. Le supplice comme peine exprime le monopole pénal de l'État moderne et son application souveraine dans son ressort juridique. Si les philosophes des Lumières ne sont pas *a priori* abolitionnistes en matière de peine de mort, depuis la publication en 1764 à Milan de *Dei delitti e delle pene* de Cesare Beccaria, l'abolitionnisme devient une problématique universellement discutée selon ses enjeux moraux, philosophiques, politiques, juridiques et « criminologiques ». Première mondiale en 1770, l'abolition de la peine capitale en Toscane entérine la conception naturaliste que tout individu possède le droit absolu de sa vie. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'avènement et la généralisation du régime carcéral comme mode d'application des peines correctives, mais aussi avec la voix de grands abolitionnistes libéraux, humanistes ou chrétiens comme François Guizot, Victor Hugo ou encore Jean-Jacques de Sellon, la mort pénale est remise en question puis progressivement abolie, notamment pour les crimes de *droit commun* dans les régimes démocratiques, malgré de fortes résistances rétionnistes (exemples : Pays-Bas, 1870 ; Danemark 1933 ; Suisse, 1942, Italie 1947 après réintroduction par le régime fasciste ; Royaume-Uni, 1973, France 1981). Comprendre la culture abolitionniste dans le champ pénal consiste à en repérer la temporalité, les acteurs, la rhétorique, les enjeux institutionnels et sociaux, les applications concrètes et l'imaginaire.

Les problématiques liées à la traite atlantique et à l'esclavage pénal renvoient elles aussi à des formes d'institutionnalisation. Bien que souvent considérés comme contraires au droit naturel, traite et esclavage constituent en effet des pratiques devenues institutions du fait de la légitimité qui leur est conférée par le pouvoir d'État, le droit des gens et les arguments issus de formes de naturalisation empruntant à l'histoire et aux textes sacrés. Sortir de l'engrenage négrier et esclavagiste implique de recourir à l'État instituteur du fait social, chargé, par les abolitionnistes, d'y mettre un terme par la loi. Si les critiques de la traite, de l'esclavage et de la peine de mort sont anciennes, l'idée de leur possible abolition est, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une nouveauté de nature révolutionnaire. Dans les deux cas, cependant, les modes de mise en œuvre du projet abolitionniste apparaissent très largement réformistes.

Plusieurs phénomènes interrogent. Comme la concomitance historique des deux phénomènes, et le fait que des individus (comme Hugo ou Condorcet), aient pris position en faveur des deux abolitions. Pour autant, les deux processus n'ont jusqu'ici jamais fait l'objet d'une comparaison. Croiser l'abolitionnisme de la mort pénale avec celui de la traite et de l'esclavage doit permettre de mieux comprendre les enjeux communs et divergents de ce double abolitionnisme, moral et utilitaire. N'est-il pas à la fois le reflet et l'un des moteurs d'une anthropologie moderne de l'individu dans les régimes libéraux et démocratiques, ainsi que d'une forme d'économie-morale du salut ?

L'enjeu est d'autant plus important qu'il dépasse de loin ces deux abolitions. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont en effet d'autres « institutions » que des hommes et des mouvements se donnent pour objectif d'*abolir*, qu'il s'agisse de la piraterie, de la guerre, de la prostitution, de la mendicité, ou encore de la violence humaine à l'encontre des animaux. Il y a donc bien une ère ou un temps des abolitions. L'objectif est de les analyser de manière croisée afin de mieux discerner ce qui les rapproche et les sépare.

**Ere abolitionniste** : Ethan Nadelmann, « *Global Prohibition Regimes. The Evolution of Norms in International Society* », *International Organization*, 1990 (4, p. 479-526). **Peine de mort** : Jean-Pierre Alline, Matthieu Soula, *La mort pénale. Les enjeux historiques et contemporains de la peine de mort*, Rennes, PUR, 2015 ; Robert Badinter, *L'abolition de la peine de mort*, Paris, Dalloz, 2007 ; Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*. Seyssel, Champ Vallon, 2006 ; Robert Cario (direction), *La peine de mort au seuil du troisième millénaire*, Paris, érès, 1993 ; Vincenzo Ferrone, *Storia dei diritti dell'uomo*, Roma-Bari, Laterza, 2014 ; Paul Friedland, *Seeing Justice Done, The Age of Spectacular Capital Punishment in France*, Oxford, OUP, 2014 ; Jean Yves Le Naour, *Histoire de l'abolition de la peine de mort, Deux siècles de combat*, Paris, 2001 ; Perrin ; Michel Porret, *Beccaria. Le droit de punir*, Paris, 2003, Michalon ; Michel Porret, Elisabeth Salvi (dir.), *Cesare Beccaria. La controverse pénale XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2015. **Traite et esclavage** : Frédérique Beauvois, *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ?*, Paris, Dalloz, 2013 ; Roger Botte, *Esclavages et abolitions en terres d'islam*, Bruxelles, André Versaille, 2010 ; Christopher Brown, *Moral Capital. Foundations of British Abolitionism*, Chicago, C.U.P., 2006 ; David Brion Davis, *The Problem of Slavery in Western Culture*, New York, O.U.P. [1966], 1988 ; Seymour Drescher, *Abolition. A History of Slavery and Antislavery*, Cambridge, C.U.P., 2009 ; Olivier Grenouilleau, *La révolution abolitionniste. De l'individu au global*, Paris, Gallimard, 2016 (automne), *Qu'est-ce que l'esclavage ?* Paris, Gallimard, 2014, (dir. par), *Dictionnaire des esclavages*, Paris, Larousse, 2010 ; Jean-Pierre Tardieu, *Les penseurs ibériques et l'esclavage des Noirs XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles* (à paraître).

# Programme

Vendredi 11 novembre

## Discours et figures

14h00 *Accueil des participants*

14h15 *Introduction*

**Présidence : Marco Cicchini** (UNIGE-DAMOCLES)

14h30 Olivier Grenouilleau (Université Paris IV) : *La grande moralisation du monde. Regards sur l'ère abolitionniste*

15h00 Elisabeth Salvi (UNIGE, DAMOCLES) : *Jacques Pierre Brissot de Warville : l'abolitionnisme universaliste—peine de mort et esclavage*

15h30 Elodie Le Garrec (Nantes) : *Abolir l'esclavage, abolir la peine de mort : deux rhétoriques révolutionnaires comparées*

16h.00 **Discussion et pause**

**Présidence : Vincent Fontana** (UNIGE-DAMOCLES)

16h45 Morgan Guivarc'h (Université de Lorient) : *Victor Hugo : abolir l'esclavage et la peine de mort*

17h15 Michel Porret (UNIGE, DAMOCLES) : *La mort comme peine : images et imaginaire abolitionnistes*

**17h45 : Discussion**

Samedi 12 novembre

## Combats et extensions

**Présidence : Fabrice Brandli** (UNIGE-DAMOCLES)

09h.00 Roger Botte (EHESS) : *Les combats pour l'abolition de l'esclavage au XXe siècle*

09h30 Frédéric Charlin (Université de Bourgogne) : *L'universalisation de la personnalité juridique : l'abolition de l'esclavage colonial et de la mort civile en France*

10h00 **Discussion et pause**

**Présidence : Ludovic Maugué** (UNIGE-DAMOCLES, Chercheur FNS senior à l'HESAV)

10h30 Valérie Piette (Université libre de Bruxelles) : *Abolir la prostitution*

11h00 : Jean-Michel Guieu (Université de Paris-1 Sorbonne) : *Abolir la guerre*

11h30 **Conclusions**

Annonce de la quatrième journée DAMOCLES en 2017

**Organisation et contacts** : olivier.grenouilleau@free.fr; Michel.Porret@unige.ch



Hergé, *Coke en stock*, 1958. © Casterman.

## DAMOCLES (Droit—administration—magistrats—ordre—crimes—lois et société)

(<http://unige.ch/lettres/istge/damocles/>)

Depuis la fin du Moyen Âge, le pénal hégémonique de l'État a profondément modifié les sociétés modernes en pacifiant les conflits et en endiguant les mécanismes de la vindicte sociale. L'équipe DAMOCLES étudie les mécanismes institutionnels et sociaux liés à l'affirmation du pénal hégémonique entre l'État justicier et l'État de droit issu de la culture juridique des Lumières, entre l'arbitraire et la légalité des délits et des peines, entre l'éclat des supplices et la prison comme peine.

Séminaires, cours, thèses de doctorat, mémoires de *bachelor* et de maîtrise, recherches, colloques, journées d'études, publications, expositions, conférences locales et internationales : dans le renouveau international d'un champ historiographique consacré depuis une quinzaine d'années à l'État, à la justice, au droit de punir, à la magistrature, au contrôle social et à la police, l'équipe DAMOCLES fédère et amplifie à Genève les études autour de ces objets. Entre les époques moderne et contemporaine, sur les plans régional, national et international, à partir de l'archive, des sources de la loi et de la doctrine, il s'agit d'en penser de façon comparative les pratiques, les doctrines, les concepts, les idéologies, les mutations, les sensibilités et les représentations sociales.

**Équipe** : Prof. Michel Porret (UNIGE) ; Flavio Borda d'Agua (doctorant, IMV), Dr. Fabrice Brandli (UNIGE), Loraine Chapuis (UNIGE, doctorante) ; prof. Frédéric Chauvaud (UNI. de Poitiers) ; Dr Marco Cicchini (UNIGE) ; Dr. Vincent Fontana (UNIGE) ; Dr. Ludovic Maugué (Chercheur FNS senior à l'HESAV) ; prof. Vincent Milliot (UNI. de Caen) ; Eric Monin (UNIGE, doctorant) ; Dr. Elisabeth Salvi (Lausanne) ; Olinda Testori (UNIGE, doctorante) ; Sonia Vernhes Rappaz (FNS, doctorante) ; prof Laure Zhang (UNIGE).

### Journées d'études DAMOCLES :

- *La coopération judiciaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours* : UNIGE, 21 février 2014. Actes sous presse.
- *Local-global : la fabrique judiciaire du pénal (XV<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle)* : Journées suisse d'histoire, 8 février 2013.
- *La peine de mort de l'Antiquité à nos jours : doctrines, pratiques et représentations* : UNIGE, 26 octobre 2012.  
Actes in *Beccaria. Revue d'histoire du droit de punir*, 1 - 2015.
- *La chaîne du pénal : émotions sucritées, émotions endiguées* : UNIGE, 1<sup>er</sup> juin 2012.

### Colloques internationaux DAMOCLES :

- *Fodéré, à la genèse de la médecine légale moderne* : UNIGE, 26-28 novembre 2015. Actes à paraître.
- *Police et justice : le nœud gordien. Des Lumières à l'État libéral* : UNIGE, 20-22 novembre 2014. Actes à paraître.
  - *Cesare Beccaria : réception et héritage* : UNIGE, 21-23 février 2013.  
Actes in : Michel Porret, Elisabeth Salvi (dir.), *Cesare Beccaria. La controverse pénale XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2015
- *Bois, fers et papiers et bracelets de justice. Histoire matérielle du droit de punir, hier et aujourd'hui* : UNIGE, 2-4 décembre 2010.  
Actes in: Michel Porret, Vincent Fontana, Ludovic Maugué (dir.), *Bois, fers et papiers de justice. Histoire matérielle du droit de punir*, Genève, Georg, collection L'Equinoxe, 2012.